

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019

Sur convocation en date du 24 avril 2019, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie vendredi 26 avril 2019 à 19h00 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, Mrs DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Absent excusé : M. CHRETIEN Luc, Mme MARTIN Nadine

Secrétaire de séance : M. PANIER Olivier

Les comptes rendus des séances des 19 février, 7 mars et 28 mars 2019 ont été adoptés à l'unanimité

I. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EAU POTABLE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire rappelle que nous avons des travaux en cours au hameau de la Chapelle, ces travaux comportent deux lots. Dans le cadre des travaux tous les branchements vont être repris, toutefois, il a été constaté qu'une canalisation d'eau passe sous le garage du 12 rue de la Chapelle, elle traverse tous les champs, en direction de la petite Prévenchère puis rejoint la grande Prévenchère. L'entreprise propose de reprendre une canalisation neuve à partir de chez M. Stenger, de descendre la route et d'aller se raccorder à la route devant la petite Prévenchère. Celle-ci nous a envoyé un devis qui s'élève à 16 501.56 € HT.

Monsieur le Maire indique également qu'il faudrait poser des vannes supplémentaires pour desservir les deux terrains constructibles situés au carrefour du chemin rural 49 et de la route départementale 346, nous avons reçu un devis de 3564.48 € HT.

Le supplément des travaux générant plus de 15% d'augmentation par rapport au montant initial du marché il y a lieu de recourir à un marché complémentaire pour valider le montant des travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ces travaux supplémentaires et mandate Monsieur Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces deux devis de 20 066.04 € HT

II. REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Monsieur le Maire rappelle que Madame la Préfète d'Eure-et-Loir a adressé une circulaire en date du 20 mars 2019 ayant pour objet la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

En application du VII de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) une recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit avoir lieu l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

Conformément au VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCIFP de rattachement par un accord local.

Cet accord devra être validé par la majorité qualifiée des conseils municipaux pour être valable. Un arrêté préfectoral sera pris au plus tard le 31 octobre 2019 sur la composition de notre conseil communautaire sur les bases de notre accord local s'il est valable, dans le cas contraire, celui-ci sera pris sur les bases d'un accord de droit commun.

Dans sa séance du conseil des maires de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche en date 06 mai 2019, il a été souhaité que les communes délibèrent sur la composition d'un conseil communautaire de 55 conseillers communautaires sur la base d'un accord local avec la répartition suivante par commune en fonction de la population municipale 2019.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Le Thieulin a été choisi pour saisir la préfecture pour que les communes puissent délibérer sur l'accord local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche de 55 conseillers communautaires sur la base d'un accord local suivant la répartition suivante :

Illiers-Combray	: 08 conseillers communautaires
Courville-sur-Eure	: 07 conseillers communautaires
Fontaine-la-Guyon	: 04 conseillers communautaires
Bailleau-le-Pin	: 03 conseillers communautaires
Chuisnes	: 02 conseillers communautaires
Pontgouin	: 02 conseillers communautaires
Saint-Arnoult-des-Bois	: 02 conseillers communautaires
Saint-Luperce	: 02 conseillers communautaires
Magny	: 01 conseiller communautaire
Landelles	: 01 conseiller communautaire
Montigny-le-Chartif	: 01 conseiller communautaire
Marchéville	: 01 conseiller communautaire
Vieuvicq	: 01 conseiller communautaire
Le Thieulin	: 01 conseiller communautaire
Fruncé	: 01 conseiller communautaire
Luplanté	: 01 conseiller communautaire
Saint-Avit-les-Guespières	: 01 conseiller communautaire
Le Favril	: 01 conseiller communautaire
Saint Germain-le-Gaillard	: 01 conseiller communautaire
Billancelles	: 01 conseiller communautaire
Charonville	: 01 conseiller communautaire
Orrouer	: 01 conseiller communautaire
Blandainville	: 01 conseiller communautaire
Friaize	: 01 conseiller communautaire
Ermenonville la Petite	: 01 conseiller communautaire
Epeautrolles	: 01 conseiller communautaire
Mottereau	: 01 conseiller communautaire
Saint Denis des Puits	: 01 conseiller communautaire
Les Chateliers-Notre-Dame	: 01 conseiller communautaire
Saint-Eman	: 01 conseiller communautaire
Méréglise	: 01 conseiller communautaire
Cernay	: 01 conseiller communautaire
Villebon	: 01 conseiller communautaire

III. QUESTION DIVERSES

1. Distribution du courrier rue de la Chapelle et rue des Marcellines pendant les travaux : Monsieur le Maire informe le conseil que la poste ne veut pas distribuer le courrier pendant les travaux lorsque la route sera complètement fermée à la circulation. La solution adoptée est que la poste dépose le courrier en mairie et Jessy Marchal le distribuera
2. Visite de Monsieur le Sous-Préfet : Monsieur le Maire informe et invite le conseil de la visite de Monsieur le Sous-Préfet le vendredi 7 juin prochain matin de 10h à 12h. il y aura certainement une visite d'un site de la commune et une discussion en salle de conseil avec les conseillers présents
3. Elections Européennes : il faut établir la grille de permanence de tenue du bureau

Le Maire,

M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,

M. PANIER Olivier

Les membres du conseil,

M. PAFFRATH Éric

Mme HALLOUIN Elisabeth

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

Mme BARTHET Carole

M. RIGUET Alain

M. DOMANGE Franck